

Code Postal : 44160

Téléphone 02 40 01 10 22

**ARRETE MUNICIPAL**
RELATIF A L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU
DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**Le Maire de la Commune de Ste Reine de Bretagne**
(Loire Atlantique)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code de la route,

Vu le code de commerce,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 06 Mars fixant le montant des redevances à percevoir au profit de la Commune pour occupation du domaine public communal.

Vu la demande en date du 16 février 2023 par laquelle l'Association «Brochet Reinois», représentée par Monsieur PERROT Guillaume, domicilié 86, rue des Cols Verts à Sainte Reine de Bretagne, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'une brocante/vente d'objets usagés, au Parc des Trous à Tenaud, ainsi que Rue Jean Gouray à Sainte Reine de Bretagne.

ARRETE

Article 1^{er} : L'Association « Brochet Reinois », représentée par Monsieur PERROT Guillaume, est autorisée à occuper le Parc des Trous à Tenaud et la Rue Jean Gouray.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable le 9 juillet 2023.

Article 3 : Sur le principe général, toute occupation du domaine public donne lieu d'une redevance fixée par le Conseil Municipal. Toutefois, la réglementation permet de déroger au principe général précité par une occupation de courte durée, la gratuité est donc accordée.

Article 4 : Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et de dégradation ou de salissures constatées, la Commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 5 : La présente autorisation est révocable à tout moment sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire des conditions précitées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 6 : Le présent arrêté sera transmis à :
Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Nazaire,
Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
L'intéressé.

Le 9 juin 2023

Le Maire,
Michel PERRAIS